



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°14 :

ANNULATION DE SPECTACLES DE LA
SAISON CULTURELLE 2020/2021 –
REMBOURSEMENT DES PLACES

Séance ordinaire du 8 Décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 décembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 34

Absent : 0

Excusée : 1

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Géraldine AUDEBERT (à Gwénaél LAMARQUE)

Absent :

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

DOSSIER N° 14 : ANNULATION DE SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2020/2021 – REMBOURSEMENT DES PLACES

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Suite aux mesures prises par les autorités, et afin de lutter contre la propagation du virus "Covid-19", la Ville du Bouscat a été dans l'obligation, dès le 29 octobre 2020, de suspendre toutes les représentations des spectacles prévus fin 2020.

En outre, la production du spectacle *Clara Haskil, prélude et fugue* a décidé de reporter à une date ultérieure la représentation prévue le mardi 09 mars 2021 à la demande de l'artiste et du producteur. En lien avec les équipes artistiques, les services municipaux travaillent à d'éventuels reports de dates dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021 voire 2021/2022.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la possibilité de rembourser aux spectateurs par mandat administratif les billets achetés pour ces spectacles sur présentation des billets et d'un RIB.

Les spectacles concernés par ces remboursements sont les suivants :

- Mercredi 04 novembre 2020 : Concert de Louis Chedid
- Mardi 24 novembre 2020 : *Crise de nerfs* avec Jacques Weber
- Mercredi 09 décembre 2020 : *Carmen Le ballet* de la Compagnie François Mauduit
- Mardi 09 mars 2021 : *Clara Haskil, prélude et fugue* avec Laetitia Casta

Les billets édités pour ces spectacles resteront valables pour les dates des reports.

Les demandes de remboursement ne pourront plus être prises en compte après la date de report prévu.

Etant donné le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent sur les conditions de reprise des spectacles, il est souhaitable d'autoriser de façon permanente pour la saison 2020/2021 le remboursement de billets de spectacles en cas d'annulation ou de report.

Ainsi,

VU Le code général des collectivités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Autorise le remboursement aux usagers des billets achetés pour les spectacles de la saison culturelle 2020/2021 mentionnés ci-dessus,

Article 2 : Autorise le remboursement aux usagers des billets achetés pour les spectacles de la saison culturelle 2020/2021 en cas d'annulation ou de report,

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET